

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 21 septembre 2021**

Date de  
convocation :  
15.09.2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un septembre 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. Joël PIERACCINI

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme PERNOT Chantal

Mme LEURETTE Catherine

M. MERCIER Thierry

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme DI BARTOLO Claire

Mme GIGNOUX Laure

M. LE MORVAN Gilles

Mme ASSO CHARNET Geneviève

**Excusés :**

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Pascal BONSIGNORE
- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Madame Caroline GIAUFFRET
- Madame Elisabeth LEBRETON a donné pouvoir à Madame Patricia FAYOLLE
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

Catherine LEURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

**POINT PRÉCISIONS MODIFICATIVE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

006-210600060-20210921-2021\_09\_10-DE

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Publié le 01/10/2021  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 2021-04-05 du conseil municipal en date du 12 avril 2021 approuvant le Budget Primitif, Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune et de la prévision de dépenses exceptionnelles sur cette fin d'exercice notamment et qu'il apparaît nécessaire de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses et en recettes de fonctionnement par la réalisation d'une décision modificative.

Les comptes concernés par des ajustements sont les suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
6042	Contrats prestations de services		-28 530€
60611	Eau		-4000€
60622	Carburant		-1500€
6184	Versement à des organismes de formation		-5000€
6556	Indemnités logement instituteur		-1100€
60631	Produits d'entretien		-5000€
60632	Fournitures de petits équipements		-5000€
6064	Fournitures de bureau		-3000€
6156	Maintenance		-3000€
6248	Transport		-2000€
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			
6531	Indemnités élus		+68 800€
6533	Ircantec élus		+2965€
6534	Ss élus		+7450€
6535	Formation élus		+7151€
65372	Allocation élus fin de mandat		+100€
6574	Subventions de fonctionnement aux associations		+1500€
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat		+1830€
65548	Autres contributions		+11 799€€
Chapitre 013 : Atténuation de charges			
6419	Remboursements sur rémunérations	+9855€	
70878	Remboursement par autres redevables	+ 3800€	
7351	Taxe consommation finale d'électricité	+ 15000€	
752	Revenus des immeubles	+ 8200€	
7788	Produits exceptionnelles divers	+ 3310€	
022	Dépenses Imprévues		-3300€

**AR Prefecture**

006-21000006-20210921-2021\_09\_10 DE  
Reçu le 01/10/2021  
Publié le 01/10/2021

Les dépenses imprévues concernent les subventions votées à cette séance et deux aides à la réhabilitation de façades.  
Il est précisé un niveau d'équilibre général du budget de fonctionnement en dépense et en recette d'un montant de 4 588 066.38 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'approuver la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 28 septembre 2021

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form the name "Pascal BONSIGNORE".

Pascal BONSIGNORE